

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-six juin deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	52
Absents :	17	- dont POUR :	52
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	3	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET – Président

Mme ARAGONES Claire	Mme HAQUET Sonia	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme JAUFFRET Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BLANC Gérard	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. BLANES Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. BOËS Fabrice	M. LIBERATO Fabrice	Mme STELLA Aurore
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MALOSTO Jean-Pierre	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MARTIN Bénédicte	M. TERRANE Pascal
M. DALVERNY Bernard	M. MAUREL Frédéric	M. TOUACHE Thierry
Mme DECHER Martine	Mme MILESI Véronique	M. VILLA José
M. DERRIVE Eric	Mme MONTENOIS Isabelle	M. VOLLAIRE Olivier
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel	
Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre	
M. GUILLOT Philippe		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. FONTANARAVA Eric à Mme MONTENOIS Isabelle	Mme BLANCHET Fabienne à Mme MARTIN Bénédicte
M. GERAULT Jean-Pierre à Mme ARAGONES Claire	Mme COLOMBO Dominique à Mme STELLA Aurore
M. KITAEFF Richard à M. SILVESTRE Claude	Mme CRESP Delphine à M. DAUDET Gérard
M. LAFFORGUE David à M. LIBERATO Fabrice	Mme DOSSARD Amandine à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie	Mme FASSETTA Véronique à M. BATOUX Philippe
Mme AUDIBERT Danielle à M. FREDIN Grégory	Mme LECAUDEY Aurélie à M. DERRIVE Eric
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry	Mme PIERI Julia à M. MAUREL Frédéric

Absents :

M. TABOULET Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme PONCE Ondine

Secrétaire de séance : M. MAUREL Frédéric

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :

N° 2026-111

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois
au 3 juillet 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1 ;
- Vu le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;
- Vu le décret n° 2026-483 du 10 juin 2026 modifiant le statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 2 juin 2026 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire du 18 juin 2026.

Le tableau des emplois recense l'ensemble des emplois permanents ouverts budgétairement au sein de LMV Agglomération, pourvus ou non, classés par filière, cadre d'emplois, grade et quotité de travail, et constitue un outil de pilotage de la masse salariale et de l'organisation des services.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de LMV Agglomération afin de tenir compte des derniers mouvements de personnel, des évolutions de carrière, ainsi que des créations et suppressions de postes intervenues depuis la précédente délibération.

Les créations et modifications suivantes sont proposées à l'assemblée délibérante :

Créations d'emplois				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d'emplois
Développement urbain et inclusion sociale	Renforcer la politique habitat de LMV, notamment sur le volet logement, en vue de remplacer un futur départ à la retraite	Chargé de mission habitat logement (temps complet)	1	Attaché, rédacteur
Stratégie financière	Nouvelle organisation autour de la mutualisation de l'adjoint de direction et de la responsable budgétaire avec la ville de Cavaillon nécessitant de rééquilibrer l'équipe de gestionnaires LMV (neutralité des effectifs)	Gestionnaire comptable (temps complet)	1	Adjoint administratif

Modifications statutaires				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d'emplois
Direction Générale des Services	Ouverture de la carrière principale au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux pour l'agent occupant l'emploi fonctionnel de Direction Générale des Services	Administrateur.rice En détachement dans l'emploi fonctionnel de Direction Générale des Services (strate : 40 000 - 80 000 habitants)	-	Administrateur territorial

Informatique et intégration numérique	Ouverture du poste au cadre d’emplois des techniciens, associée à une évolution des missions et du niveau exigé pour le recrutement en cours	Technicien informatique	-	Technicien, adjoint technique
Développement urbain et inclusion sociale	Ouverture du poste au cadre d’emplois des rédacteurs, associée à une évolution des missions et du niveau exigé pour le recrutement en cours	Gestionnaire administratif.ve et comptable	-	Rédacteur, adjoint administratif
Mission planification et contractualisation durable	Ouverture du poste au cadre d’emplois des ingénieurs pour le recrutement en cours	Chargé.e de mission planification et contractualisation durable	-	Attaché, ingénieur
Petite enfance – crèche Le Repère des Galopins	Réajustement du poste d’éducatrice de jeunes enfants en directrice adjointe pour assurer le taux d’encadrement des enfants dans la crèche	Directeur.rice adjoint.e Le Repère des Galopins	-	Educateur de jeunes enfants, infirmier en soins généraux

De plus, l’avis du CST a été recueilli pour les modifications de temps de travail suivantes, pour lesquelles il est compétent :

Modifications du temps de travail				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d’emplois
Stratégie financière	Nouvelle organisation du service et mutualisation du poste entre LMV et la Ville centre nécessitant un ajustement du temps de travail dédié à LMV à hauteur d’un temps non complet 50% (au lieu d’un temps complet)	Directeur.rice adjoint.e budgétaire et financier	- 0,5	Attaché

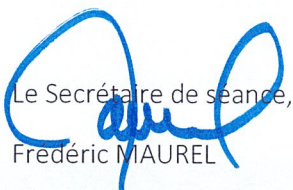
Par dérogation, en application de l’article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique et sous réserve du caractère infructueux du recrutement d’un fonctionnaire, l’ensemble des postes permanents indiqués au tableau des emplois en annexe pourront être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Les agents contractuels pourront être recrutés en contrat à durée déterminée d’une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans, sur le ou les grades prévus par le tableau des emplois.

Si, à l’issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l’être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés

- APPROUVE les créations d'emplois et modifications détaillées ci-dessus ;
- ADOPTE le tableau des emplois, avec effectivité au 3 juillet 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes se rapportant à cette délibération ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel » des budgets.



Le Secrétaire de séance,
Frédéric MAUREL

Cavaillon, le 7 juillet 2026

Le Président,
Gérard DAUDET

